

**Décision n° 2019-134 du 28 juin 2019
donnant délégation de signature
du directeur de la direction technique Eau, mer et fleuves
en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités,
à des agents placés sous son autorité**

Le directeur de la direction technique Eau, mer et fleuves du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-286 du 3 juillet 2018 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents de la direction technique Eau, mer et fleuves dont les noms figurent à l'annexe 1, pour signer :

- toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de la direction et l'organisation des activités portées par celle-ci ;
- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 2

Délégation est donnée aux agents de la direction technique Eau, mer et fleuves dont les noms figurent à l'annexe 2, pour signer toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de l'entité dont ils ont la responsabilité et l'organisation des activités portées par celle-ci.

Article 3

Délégation est donnée aux agents de la direction technique Eau, mer et fleuves dont les noms figurent à l'annexe 3, pour signer tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 4

Délégation est donnée aux agents de la direction technique Eau, mer et fleuves dont les noms figurent à l'annexe 4, pour signer tous actes concernant la gestion courante et l'entretien du patrimoine foncier et immobilier affecté à l'entité dont ils ont la responsabilité et du patrimoine mobilier.

Article 5

La présente décision abroge la décision n° 2018-56 du 1^{er} février 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Margny-les-Compiègne,
Le 28 juin 2019

Le directeur

Signé

Philippe JOSCHT

Annexe 1

- Monsieur Sébastien DUPRAY, directeur adjoint ;
- Madame Corine CAUMONT, secrétaire générale.

Annexe 2

- Madame Géraldine DANDRIEUX, secrétaire générale adjointe ;
- Monsieur Joël L'HER, directeur du département Environnement et Risques ;
- Monsieur Julian DAVID, directeur adjoint du département Environnement et Risques ;
- Monsieur Michel MARCHI, directeur du département Technologies Innovantes ;
- Madame Séverine BELLY, directrice adjointe du département Technologies Innovantes ;
- Monsieur Fabrice DALY, directeur du département Infrastructures et Transports ;
- Monsieur Jean-Jacques TRICHET, directeur adjoint du département Infrastructures et Transports ;
- Monsieur Philippe MIROUDOT, chef du service Données et Logiciels ;
- Madame Laëtitia BAILLET, chef adjoint du service Données et Logiciels.

Annexe 3

Au sein du département Environnement et Risques (ER) :

Pour le département, Monsieur Joël L'HER et Monsieur Julian DAVID ;

- Pour la division Modélisation et Mesures Hydrauliques (DMMH), Madame Nathalie METZLER ;
- Pour la division Risques Hydrauliques et Aménagements (DRHA), Monsieur Yann DENIAUD ;
- Pour la division Impacts Environnementaux des activités (DIEA), Monsieur Pierre-Yves BELAN ;
- Pour le laboratoire Génie Côtier et Environnement (LGCE), Monsieur Georges CHAPALAIN ;
- Pour le laboratoire Risques Hydrauliques et Environnement, Madame Marissa YATES-MICHELIN.

Au sein du département Technologie Innovantes (TI) :

Pour le département, Monsieur Michel MARCHI et Madame Séverine BELLY ;

- Pour la division Systèmes de Surveillance et de Communications (DSSC), Monsieur Smaïl HIDOUCHE ;
- Pour la division Traitement des Signaux et Télécommunications (DTST), Monsieur Didier HERVE ;
- Pour la division Systèmes de Navigation et de Positionnement (DSNP), Monsieur Pierre-Yves MARTIN.

Au sein du département Infrastructures et Transports (IT) :

Pour le département, Monsieur Fabrice DALY et Monsieur Jean Jacques TRICHET ;

- Pour la division Infrastructure (DI), Monsieur Bertrand de BRUYN ;
- Pour la division Transports (DT), Madame Céline CHOUTEAU ;
- Pour le laboratoire Hydraulique et Navigation (LHN), Monsieur Hassan SMAOUI.

Au sein du service Données et Logiciels (DL) :

Pour le service, Monsieur Philippe MIROUDOT et Madame Laëtitia BAILLET.

Annexe 4

- Monsieur Sébastien DUPRAY, directeur adjoint ;
- Madame Corine CAUMONT, secrétaire générale.